

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN**  
**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILAUD – Véronique GOBERT – Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE – Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU – Patrick PASTUREAU – Thomas POINT – Chantal RATEAU

Était absente :

Christelle TALON

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

**I – Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**II - Compte-rendu des commissions et COPIL**

**COPIL du 19 juillet**

Au regard des informations reçues du bureau d'études de l'Agglo prenant en compte que l'épicerie devient un établissement recevant du public (ERP), le COPIL propose de se limiter aux travaux d'aménagement comme cela était prévu initialement. Cette approche validée permet de rester dans une consultation simple.

Lors du prochain COPIL, il faudra discuter d'une éventuelle adhésion au dispositif « Marché des producteurs » porté par la Chambre d'Agriculture.

**III – Vente du presbytère : proposition des acquéreurs, contrôle assainissement et autres diagnostics**

Pour avancer au cours de l'été sur la vente du presbytère, et à la demande des acquéreurs, tous les diagnostics ont été réalisés : assainissement par l'Agglo2B et autres contrôles par CAPTE Immo (montant de la prestation : 490,00 € TTC). Mme le Maire présente le bilan général avec les conclusions de l'expert. Les 2 rapports ont été transmis à l'acquéreur.

M. & Mme BOITEAU ont formulé deux offres d'achat (85 000 € ou 90 000 €) avec des plans à l'appui permettant de comprendre leurs souhaits.

Il est rappelé :

- . que la salle paroissiale reste la propriété de la mairie,
- . que le bornage sera à la charge de la mairie,
- . que le bien sera vendu en l'état.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour accepter l'offre de 90 000 € en respectant le plan proposé par M. & Mme BOITEAU***

#### **IV – Livres mariage**

Un livre-souvenir est offert depuis plusieurs années à chaque mariage sur la commune. Le stock initial de ces livres est épuisé. Mme le Maire veut savoir si le conseil souhaite poursuivre pour les prochaines années pour envisager éventuellement un nouvel achat. Après discussion, il est proposé de maintenir un cadeau pour les mariés en recherchant d'autres propositions. La commission communication se chargera des recherches et d'en faire proposition au conseil.

#### **V – Travaux sous-sol de l'école (aspiratrice pour enlever la terre)**

Deux devis ont été reçus pour l'évacuation de la terre située sous le plancher de l'école.

TPAD (Montravers) propose un devis à 1 800 € HT par jour et estime le chantier à 3 jours de travail. AES (La Chaize le Vicomte) propose un devis à 1 990,00 € HT par jour, sans se prononcer sur la durée du chantier. Les 2 entreprises précisent qu'il faut prévoir une ou deux personnes supplémentaires pour décompacter la terre avant aspiration. Les devis de traitement du plancher et de son isolation sont mis en attente de la réalisation de l'aspiration de la terre.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour retenir l'entreprise TPAD et la solliciter pour le complément de main d'œuvre.*

#### **VI – Travaux conteneurs semi-enterrés (matériel et finition des abords)**

Une nouvelle proposition de l'Agglo2B pour la fourniture de trois conteneurs semi-enterrés est arrivée en mairie, pour un montant de 19 436,00 € HT (finition des abords en enrobé comprise). Ce montant est réparti comme suit : 50% pris en charge par l'Agglo2B et 50 % assumé par la commune dans le cadre des Fonds de Concours, soit 9 718,00 € HT pour chacune des parties.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ce montant et sa répartition*

#### **VII – Commissaire enquêteur : La Noue, la Borderie et L'Onglée**

Plusieurs modifications de parcelles sont soumises à l'intervention d'un commissaire enquêteur (environ 27 m<sup>2</sup> à la Noue et environ 22 m<sup>2</sup> à la Borderie qui appartiennent à la commune et pour lesquelles des riverains se porteraient acquéreurs). A L'Onglée, deux parcelles (environ 190 m<sup>2</sup> et 90 m<sup>2</sup>) pourraient également être cédées à un particulier. Le regroupement de toutes ces ventes dans le cadre d'une seule enquête publique permettrait d'en réduire les coûts individuels.

En attente de la réponse de deux habitants concernés, ce point sera traité au conseil municipal d'octobre.

#### **VIII – Adhésion au service Direction des Services Informatiques**

À la suite d'une enquête menée sur le service DSI de l'Agglo2B, celui-ci propose d'adhérer au service commun DSI qui englobe tout un ensemble de prestations : maintenance/formation/logiciels...

Ce contrat pourrait être intéressant, mais uniquement pour l'installation informatique au secrétariat.

Une réflexion supplémentaire est nécessaire. Ce point sera repris au conseil municipal d'octobre.

#### **IX – Vente Bodet / Commune**

Le terrain acheté pour la voie cyclable/piétonne le long de la rue de la Croix Bernier n'est pas assez grand pour assurer correctement le cheminement et la récupération des eaux pluviales du champ. Un déplacement de bornes sera nécessaire. Cette modification se fera par le géomètre qui a assuré le bornage, et seulement à l'issue de tous les travaux. Le propriétaire du champ a accepté cette proposition. Ce point de situation sera fait au conseil municipal d'octobre.

## **X – Proposition et tarif pour des bancs et pour la signalétique : Aménagement Rue de la Croix Bernier et Jardin Le Roux**

Plusieurs modèles de bancs sont proposés pour l'aménagement de ces deux espaces. Le conseil valide l'achat de cinq exemplaires du modèle Réf 209502 – RAL 3004 à 760,00€ HT pièce. (1 pour le parvis de l'école, 2 pour les terrains de boules et 2 pour le jardin Le Roux).

Pour la séparation entre les terrains de boule et le jardin de M. BILLY, le choix se porte sur un grillage couleur gris avec des lisses en bois.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ces 2 choix.*

## **XI – Résultats consultation MAM**

Tous les lots ont reçu au moins une réponse. Après étude des propositions des entreprises, le conseil valide les différents lots comme suit :

Lot 1 – Démolition – Gros œuvre : 29 886,45 € HT

Lot 2 – Charpente : 11 938,80 € HT

Lot 3 – Couverture Tuiles : 5 957,60 € HT

Lot 4 – Menuiseries extérieures : 10 079,31 € HT (sans l'option du portail électrique)

Lot 5 – Cloisons sèches – Menuiseries intérieures : 10 252,63 € HT (avec l'option placard)

Lot 6 – Revêtement de sol souple : 6 548,21 € HT

Lot 7 – Peinture : 7 492,13 € HT (avec l'option placard)

Lot 8 – Electricité : 3 671,10 € HT (sans les options du tableau supplémentaire et de l'alimentation du portail coulissant)

Il restera à prévoir le portail manuel qui n'a pas été intégré dans le lot 4 – Menuiseries extérieures.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider les propositions des différentes entreprises.*

## **XII – Décision modificative Budget Epicerie : amortissements 2022**

### **Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)**

Description : Décision Modificative 1  
Amortissements 2022

date de délibération : 05/09/2022

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60224		9 500,38	
D F 042 6811 (ordre)	9 500,38		
D I 21 2135 OPFI		9 500,38	
R I 040 28135 OPFI (ordre)	1 208,30		
R I 040 28183 OPFI (ordre)	282,08		
R I 040 28184 OPFI (ordre)	1 310,00		
R I 040 28185 OPFI (ordre)	6 700,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		9 500,38
	Réductions	9 500,38	9 500,38
Recettes :	Ouvertures	9 500,38	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.	19 000,76	

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	19 000,76
Ouv. - Réd.	19 000,76

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider la décision modificative.*

### **XIII – Antoine Guichard (prolongation du contrat PEC et avenant pour un temps complet)**

1/ Le contrat PEC d'Antoine GUICHARD arrive à son terme le 2 octobre 2022. Il est possible de proroger ce contrat pour 6 mois aux conditions suivantes (20 h hebdomadaires avec prise en charge à 50 %).

2/ Le mi-temps thérapeutique d'Alain MONNEAU va jusqu'au 14 octobre 2022 inclus. Mme le Maire propose qu'un avenant au contrat de travail soit établi pour que l'horaire contractuel hebdomadaire d'Antoine GUICHARD passe à 35 heures jusqu'à la fin du mi-temps thérapeutique. Durant cette période de temps complet, la prise en charge sera de 50 % dans la limite de 26 heures hebdomadaires.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

### **XIV – Convention école et cantine avec la commune d'Argentonnay**

La commune d'Argentonnay n'accepte pas les conventions Ecole et Cantine que nous leur avons transmises. Elle propose de participer aux frais de scolarité et aux frais de cantine des élèves domiciliés sur leur commune et scolarisés sur St Aubin du Plain selon les évaluations ci-dessous. Seuls les enfants déjà scolarisés à l'Ecole Victor Hugo de Saint Aubin du Plain avant l'émergence de la commune nouvelle, ou dépendant d'une fratrie, seront retenus, soit le nombre de 4 (1 maternel et 3 primaires). Un total de 242 repas a été consommé par ces 4 enfants.

Participation pour la scolarité d'un enfant en maternel : 1 530 €

Participation pour la scolarité d'un enfant en primaire : 374,37 €

Participation pour un repas : 1 €

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour modifier la convention.*

### **XV – Demande de subvention de la Garenne**

L'association de chasse la Garenne a fait parvenir ses comptes et sollicitent la commune pour obtenir une subvention pour l'année 2022.

Sur le même principe que pour les autres associations communales, le montant versé en 2021 est augmenté de 1,5 %, soit une subvention de 184,21 € pour l'année en cours.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour le versement de cette subvention (deux membres du conseil ne prennent pas part au vote car ils sont concernés par l'association La Garenne.)*

### **XVI – Remboursement de frais**

Deux remboursements de frais doivent être validés.

Nathalie Renault a réglé l'achat de divers petits matériels pour la cantine pour un montant de 19,93 €.

Lucie Landuyt a acheté des essuie-mains pour l'école pour un montant de 23,79 €.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour le remboursement de ces montants.*

Mme le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 45€ à l'école pour l'achat de jeux.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour le versement de cette subvention exceptionnelle.*

## XVII – Questions diverses

### a. Rapports d'activités

Plusieurs rapports sont présentés au conseil (SVL, Agglo2B, Centre de Gestion, Etat en Nouvelle Aquitaine, SAGE Thouet).

### b. Subvention SIEDS

Le SIEDS a octroyé une subvention de 10 000 € pour les équipements nécessaires à l'éclairage public de la rue de la Croix Bernier.

### c. Dispositif New Deal

La commune a été retenue dans le cadre du dispositif New Deal compte tenu d'un réseau mobile défaillant. Cela permettrait à la commune d'être équipée d'une antenne relais sur laquelle 4 opérateurs pourraient bénéficier d'emplacement pour assurer une réelle couverture mobile. Mais Orange s'était rapproché de la commune pour l'installation d'une antenne Orange, avec une éventuelle extension à 2 autres opérateurs. Mme le Maire souhaite rencontrer tous les acteurs concernés par ces 2 mesures pour décider de la meilleure solution à retenir pour la commune. Cette rencontre devrait se dérouler dans les semaines à venir.

d. L'association "Les Echos du Lac" souhaiterait avoir une salle pour leurs répétitions (une trentaine environ par an positionnée les vendredis soir, de 20h à 22h). Mme le Maire propose de leur mettre à disposition la salle socio-éducative pour un essai de quelques mois.

Le Maire,  
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,  
Christophe BLANCHARD



